



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Action médico-sociale précoce

Question écrite n° 33093

Texte de la question

M. Damien Pichereau alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les personnels de l'action médico-sociale précoce. On le sait, la prise en charge des jeunes enfants nés prématurés ou en situation de handicap doit être rapide afin de les accompagner dans leur développement et favoriser leur insertion dans une société que l'on veut inclusive. Avant le confinement, la situation des services était déjà problématique, avec une saturation qui entraînait déjà des délais allongés ou des soins amoindris. Cependant, depuis la fin du confinement, ce phénomène s'est accru : les retards de soins s'accumulent et forcent les professionnels à faire des choix effroyables, comme privilégier les enfants connus au détriment des consultations de diagnostic, ou bien arrêter leurs activités de prévention. À l'heure actuelle, la capacité à répondre efficacement aux situations est insuffisante et engendrera, malheureusement, des retards de développement chez certains enfants que l'on ne pourra peut-être jamais rattraper. Il paraît donc indispensable d'apporter une attention particulière au réseau des CAMSP. Aussi, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33093

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7184

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)